



ASSEMBLEE GENERALE 2023

RAPPORT MORAL 2022

Rédiger le rapport moral d'une année qui nous a plutôt sapé le nôtre, n'a pas été très facile.

Mais s'il fallait que 2022 se résume en un seul mot, je choisirai **générosité**.

Générosité de celles et ceux qui aux obsèques de Jean-Paul ont fait d'importants et nombreux dons ; générosité de celles et ceux qui après avoir passé un superbe moment en famille ou entre amis à Montorient, ont décidé d'aider financièrement l'association; générosité de celles et ceux qui ont offert du mobilier, des matériaux, céder du matériel, payer des fournitures, ou n'ont pas compté ni leurs kilomètres ni leur temps pour aller récupérer du bois, des briques et j'en passe...

Et toute cette générosité me fait dire que quand on aime Montorient , **on ne compte pas... on donne**. Et même si ce n'est qu'un avis, qui parfois peut nous sembler pas très judicieux, tout le monde apporte une pierre à l'édifice.

Edifice, qui au fur et à mesure de sa réhabilitation doit être de plus en plus sécuriser , barricader, verrouiller pour le protéger des risques d'incendie, d'intrusion ,de vandalisme...Pour continuer à pouvoir accueillir du public dans la grange en toute légalité, nous allons devoir être déclaré ERP (Etablissement Recevant du Public) : les exigences étant que nous ayons une issue de secours matérialisée (ça sera le passage entre l'écurie et la grange) et que nous garantissons que les portes resteront grandes ouvertes, celles-ci ne s'ouvrant pas vers l'extérieur. Dommage que nos anciens n'y aient pas pensé !

Et dans une société de plus en plus procédurière, il faudrait que l'on signale qu'il y a risque de noyade dans la réserve d'eau ; de chute du belvédère ou du haut de l'escalier ; qu'il est interdit de grimper sur l'échafaudage et les tas de cailloux ; que les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents ; que les chiens doivent être tenus en laisse et surtout qu'il ne faut pas oublier de mettre un casque au cas où le ciel nous tomberait sur la tête. Il m'a même été conseillé de poser un panneau « interdit au public » ce qui en cas d'accident en notre absence, nous permettrait de déclarer qu'il y a eu intrusion sur la propriété.

Au nom de ces satanés principes de précaution, et de prévention comment agir pour empêcher une conséquence certaine ou possible d'un risque qui pourrait engager notre responsabilité ? Quelles obligations avons-nous pour être parfaitement assurés? Je n'ose à peine imaginer Montorient placardé d'avertissements, de rappel à la loi. D'autant plus que quand nous voyons passer les quads et les motos trial sous l'arrêté municipal de Courbouzon leur interdisant la circulation sur le chemin, je doute quelque peu de leur efficacité. Mais, le fait de signaler qu'il peut y avoir risque nous protégerait de personnes irresponsables, qui après avoir manqué de discernement se mettraient en danger ou en entraîneraient d'autres, et décideraient de désigner d'autres coupables qu'eux-mêmes.

Quel comble !

Alors n'imitons pas l'autruche, qui enfouit la tête dans le sable quand elle a peur et ayons bien conscience que même si nous appliquions les directives à la lettre, nous serions quand même des hors la loi pour ceux qui chercheraient des manquements. Gardons nous bien de transformer Montorient en un lieu formaté, légiféré. Continuons à faire en sorte que Montorient demeure un havre de paix et de sérénité protégé des mauvaises ondes par son cèdre majestueux.. C'est un endroit unique qui doit le rester et dont on doit préserver l'authenticité.

Vive Montorient

Martine AMYON, Présidente

